



COMMISSION DES COUPES DU VAR

Procès-Verbal N° 16

Réunion du : **Lundi 27 Février 2023**

Président : **M. Jean Paul RUIZ**

Présent : **M. André VITIELLO**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

TIRAGE DES COUPES DU VAR SENIORS ET JEUNES

Ces tirages ont été effectués au sein des locaux de l'IMPACT TV et diffusés en direct sur la chaîne à 18h30.

1/4 DE FINALE COUPE DU VAR SENIORS

A jouer le 12 MARS 2023

Sur le terrain du club premier nommé

- TOULON TREMLIN / SC TOULON
- PAYS DE FAYENCE / LA LONDE ou STE MAXIME / LA LONDE
- RAMATUELLE / CARQUEIRANNE LA CRAU
- R.C. LA BAIE / HYERES FC ou AS ESTEREL / HYERES FC

COUPE DU VAR U19

A jouer le 9 AVRIL 2023

Sur le terrain du club premier nommé

- USAM TOULON / A.S. ST CYR

Exempts : CARQUEIRANNE LA CRAU – SIX FOURS LE BRUSC – ASPPT TOULON

1/4 DE FINALE COUPE DU VAR U18

A jouer le 9 AVRIL 2023

Sur le terrain du club premier nommé

- F.C. PUGET / FREJUS ST RAPHAEL
- J.S. BEAUSSET / RACING FC TOULON
- US VAL ISSOLE / SC DRAGUIGNAN
- SC TOULON / PIVOTTE SERINETTE



District du Var de Football



1/4 DE FINALE COUPE DU VAR U17

A jouer le 9 AVRIL 2023

Sur le terrain du club premier nommé

- FREJUS ST RAPHAEL / LORGUES
- PIVOTTE SERINETTE / HYERES FC
- RACING FC TOULON / LA VALETTE
- SC TOULON / COGOLIN

1/4 DE FINALE COUPE DU VAR U16

A jouer le 9 AVRIL 2023

Sur le terrain du club premier nommé

- GARDIA CLUB / SC DRAGUIGNAN
- SC TOULON / FC SEYNOIS
- ST MANDRIER / HYERES FC
- JS BEAUSSET / FREJUS ST RAPHAEL

1/4 DE FINALE COUPE DU VAR U15

A jouer le 9 AVRIL 2023

Sur le terrain du club premier nommé

- SC DRAGUIGNAN / CARQUEIRANNE LA CRAU
- ENT. SOLLIES FARLEDE / ST TROPZ-LA BAIE
- FC LE MUY / GARDIA CLUB
- SC TOULON / FREJUS ST RAPHAEL

1/4 DE FINALE COUPE DU VAR U14

A jouer le 9 AVRIL 2023

Sur le terrain du club premier nommé

- AS BRIGNOLES / A.S. ST CYR
- CA CANNET DES MAURES / FREJUS ST RAPHAEL
- SC TOULON / SC DRAGUIGNAN
- LA VALETTE / GARDIA CLUB

INFORMATIONS

Les quarts de Finale des catégories Jeunes de U14 à U18 sont prévus le 9 avril 2023.

Pour les rencontres concernant les équipes de Ligue, elles devront se jouer au **plus tard le 23 Avril 2023** ou possibilité de jouer en semaine avec accord des deux clubs.

Pour les Seniors, les quarts de Finale sont prévus le 12 Mars 2023 et les 1/2 Finale le 9 Avril 2023.

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Jean Paul RUIZ